

### COMMUNE D'ACCUEIL

.....

### ENFANT CONCERNÉ

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....  Masculin  Féminin

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone travail : ..... Téléphone portable : .....

### SCOLARISATION

#### ÉCOLE DE SECTEUR

École: .....

Adresse : .....

Ville : .....

#### ÉCOLE SOUHAITÉE

École: .....

Adresse : .....

Ville : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Père  Mère  Autre : .....

Adresse : ..... Téléphone domicile : .....

Profession : ..... Lieu de travail : .....

Employeur : .....

Mode de transport utilisé pour s'y rendre : ..... Téléphone travail : ..... Téléphone portable : .....

Horaires habituels de travail : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Père  Mère  Autre : .....

Adresse : ..... Téléphone domicile : .....

Profession : ..... Lieu de travail : .....

Employeur : .....

Mode de transport utilisé pour s'y rendre : ..... Téléphone travail : ..... Téléphone portable : .....

Horaires habituels de travail : .....

## FRÈRES ET SOEURS

Nom	Prénom	Né(e) le	École fréquentée	Classe fréquentée

## MOTIFS DE LA DEMANDE

.....

.....

.....

.....

.....

Si le motif de la dérogation est le mode de garde : (joindre justificatifs de garde avec attestation employeurs des deux parents notifiant les horaires de travail)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

### AVIS DE LA VILLE D'ACCUEIL

Monsieur / Madame le Maire de

.....

est FAVORABLE à accorder la dérogation demandée sans demande de participation financière de la commune de résidence (sous réserve avis de la commission).

est FAVORABLE à accorder la dérogation demandée avec demande de participation financière de la commune de résidence (5<sup>e</sup> alinéa de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983) de ..... euros.

n'est PAS FAVORABLE à accorder la dérogation demandée

Date et cachet

Le Maire

### AVIS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Monsieur le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

est FAVORABLE à accorder la dérogation demandée sous réserve de la gratuité des frais d'écolage

n'est PAS FAVORABLE à accorder la dérogation demandée

Date et cachet

Philippe Roger, Maire Adjoint  
(Éducation, Transports et mobilités)

Si la demande de dérogation est accordée pour le cycle maternel, elle ne sera pas reconduite automatiquement pour le cycle élémentaire. Une nouvelle demande est à effectuer avant l'entrée en CP.

## SERVICE ENFANCE / SCOLAIRE

MAIRIE ANNEXE - RUE EMILE KAHN - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

☎ 01 69 46 80 67 - WWW.SGDB91.COM